

d'humidité et dépourvu de matières organiques, les pieds sont à feuilles entières, dressées, avec une hampe dressée monocéphale ; mais une bouse de vache, par exemple, suffit pour provoquer le développement de la plante, dont les feuilles s'étalent en rosette et sont alors plus ou moins profondément divisées, et dont les hampes ascendantes se ramifient dans la partie supérieure jusqu'à donner huit capitules.

Il ne semble pas que le ssp. *Mulleri* (Schultz Bip.) Maire soit présent dans les subéraies marocaines. En Mâmora, certains échantillons du ssp. *Salzmannii* montrent pourtant un passage vers cette sous-espèce.

859. **Picris aculeata** Vahl ssp. **maroccana** nom. nov.¹⁵ — an *P. aculeata* Vahl var. *latisquamea* Lindb. ? — Sol argilo-limoneux en plaine et dans les basses montagnes ; sous couvert. H. Et. : SA et SH.

Haha int. : Amsittene. **Moyen Sebou S** : Zerehoun. **Zaër** (commun). **Zaïane** (assez commun).

Les espèces appartenant aux sous-genres *Deckera* et *Helminthia* sont assez difficiles à déterminer correctement et, pour ma part, j'ai longtemps hésité sur l'identité exacte de la plante des subéraies¹⁶. Deux d'entre elles — *P. echioides* L. et *P. Balansae* (Coss. et Dur.) Maire — sont annuelles (à la rigueur bisannuelles), et sont du reste des plantes des sols argileux, la première étant assez fréquente sur la berge des oueds et leurs délaissés. Parmi les espèces vivaces, *P. Duriaei* Schultz Bip. se reconnaît à ses capitules agglomérés subsessiles et ses akènes presque lisses. Restent donc *P. aculeata* Vahl et *P. comosa* (Boiss.) Benth. et Hook. D'après la répartition qu'en donnent E. JAHANDIEZ et R. MAIRE dans le *Catalogue* [3 : 837], c'est à la première espèce que ces auteurs rapportent la plante des subéraies, qui n'a pu échapper à leur observation, tant elle est commune aux environs de Rabat. Il est possible par contre qu'ils ne l'aient pas vue en fleurs et en fruits, à l'époque où sa détermination est plus aisée. Si l'on se réfère à la description de BOISSIER [Voy. Esp. : 384-385, tab. CXVI, 1839-45], la plante des subéraies marocaines ne correspond exactement à aucune des deux espèces ; en effet, elle se distingue de *P. comosa* par ses feuilles grossièrement et irrégulièrement dentées (et non denticulées et même subentières d'après la planche de BOISSIER), par les aiguillons des tiges beaucoup moins développés, par ses pédoncules plus courts, un peu épaissis après la floraison, par les bractées internes de l'involucre finement pubescentes, pourvues de soies glochidiées seulement sur la partie médiane et munies d'un appendice assez court (2-4 mm) très longuement dépassé par les fleurs à l'anthèse ; mais cette même plante des subéraies marocaines diffère assez sensiblement de *P. aculeata* par les bractées externes de l'involucre assez grandes plus ou moins largement ovales (plutôt que lancéolées), pourvues çà et là de soies glochidiées assez longues, par l'appendice des bractées internes toujours bien développé, par ses akènes à aspérités transversales marquées et dépourvues des aspérités fines formant une sorte de pubescence grossière.

Dans l'ensemble la plante marocaine est donc beaucoup plus proche de *P. aculeata*. Mais on ne peut manquer d'être frappé par les variations que cette espèce présente, quand on va à travers son aire de répartition de la Sicile au Maroc, c'est-à-dire, à la rencontre de l'aire de *P. comosa* qui s'étend de l'Espagne méridionale à l'Algérie. En effet, au fur et à mesure que l'on se déplace vers l'ouest, les bractées extérieures de l'involucre s'élargissent ; lancéolées en Sicile, elles sont ovales en Algérie et surtout au Maroc ; enfin l'appendice des bractées intérieures peu ou pas apparent en Sicile et en Algérie est par contre nettement développé au Maroc. S'agit-il d'une hybridation introgressive d'autant plus accentuée que les deux espèces

¹⁵ Diagnose. — *P. aculeata* ssp. *maroccana* nov. ssp. : a typo speciei (ssp. *aculeata* nom. nov.) differt involucri bracteis exterioribus ovatis, interioribus in appendicem brevem 2-4 mm longum dorso productis, achaeniis transverse rugulosis (forêt des Bni-Âbid, C.S. n° 14689).

¹⁶ Voir en particulier SAUVAGE et VINDT, note bot. 689, où nous avons considéré cette plante comme appartenant à *P. comosa*.

entrent en contact plus étroit ? C'est ce que l'étude cytologique seule pourrait permettre d'élucider.

Quoi qu'il en soit, il m'a paru important de fixer actuellement ces remarques autour d'un nom et de créer pour la plante marocaine une sous-espèce, dont les caractères différentiels ont été donnés plus haut.

N'ayant pu consulter le type du *P. aculeata* var. *latisquamea* (Lindb.) Maire, il m'est impossible de situer exactement la position de la plante de LINDBERG par rapport à celle que j'ai décrite plus haut. Il est assez vraisemblable qu'il s'agit de la même plante¹⁷. Toutefois LINDBERG donne comme dimensions des bractées externes : 3,5-5 × 6-7 mm. Or celles des échantillons que j'ai récoltés oscillent entre 4 à 6 mm pour la largeur — ce qui est très voisin — mais 7 à 13 pour la longueur (15 même avec la soie terminale) — ce qui est assez nettement différent. La diagnose de LINDBERG est malheureusement muette sur l'appendice des bractées internes et sur les akènes.

860. *Andryala integrifolia* L. ssp. *eu-integrifolia* Maire — Surtout sous couvert. **Th** ou **H (b)**. *Et.* : *SA, SH et H*.

Partout et assez commun.

L'*andryale* à feuilles entières est une plante polymorphe. A l'intérieur de la sous-espèce *eu-integrifolia*, le *Catalogue* [3 : 841] signale l'existence de 5 variétés et une forme. Les variétés suivantes ont été observées dans les subéraies :

- var. *integrifolia* Batt. — var. *typica* Maire : Rif SW (env. de Bab-Taza), Rég. Rabat,
- var. *angustifolia* DC. : Rif SW (Bou-Hachem, Issaguene),
- var. *sinuata* (L.) Willk. : Zaër (Sibara).

R. MAIRE [contr. 212 et 316] considère cette plante comme annuelle. En plusieurs occasions, et tout particulièrement en Mâmora, j'ai pu constater qu'elle peut être au moins bisannuelle, car il n'est pas rare de trouver sur des pieds fleurissant des traces d'une tige florifère de l'année précédente. Mais l'observation de R. MAIRE correspond au cas général : la plante accomplit en un an son cycle complet et meurt. Elle n'est donc pas bisannuelle, au sens que l'on donne habituellement à ce mot, mais perennante.

La distinction que R. MAIRE a établie entre *A. integrifolia* (s. str.) et *A. cedretorum* Maire perd donc une grande partie de sa valeur et c'est la raison pour laquelle je considère la seconde plante comme une sous-espèce de la première.

861. *Andryala integrifolia* L. ssp. *cedretorum* (Maire) comb. nov. — Sol sablo-argileux ou argilo-sableux dans les basses montagnes. **H (b ?)**. *Et.* : *SH et H*.

Rif SW : Alam ; Khzana ; Outka. **Zaïane** : Sidi-Hassine.

L'*andryale* des cèdres est très difficile à distinguer du var. *angustifolia* de la sous-espèce précédente ; il n'y a guère que la couleur des ligules, dorée chez le ssp. *cedretorum* et citrine chez le ssp. *integrifolia* Maire, qui permet de séparer les deux plantes. N'ayant pas eu l'occasion de cultiver la première, je me contenterai ici du remaniement actuel, justifié au numéro précédent, mais on peut se demander si l'espèce de R. MAIRE n'est pas seulement une forme de montagne du var. *angustifolia*.

¹⁷ Si cette hypothèse était confirmée, la plante marocaine devrait s'appeler ssp. *latisquamea* (Lindb.) comb. nov.